

Direction régionale  
des entreprises,  
de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi

Pôle Entreprises, Emploi,  
Economie

**Service régional de  
contrôle**

Le Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi

à

Monsieur LELONG OLIVIER  
CABINET CLEANTHE  
68 RUE DE L'HERBE

38340 VOREPPE

Lyon, le 12/07/2018

Affaire suivie par : Claire-Lise COUX

**Objet : Déclaration d'activité d'un prestataire de formation**

PJ : Récépissé de déclaration d'activité

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous délivrer, ci-joint, un récépissé comportant le numéro d'enregistrement de votre déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail.

Ce numéro ne doit en aucun cas être considéré comme un agrément. Il doit figurer sur vos conventions, contrats de formation professionnelle, bons de commande ou factures sous la forme : « déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 38 06905 38 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes ».

Si vous le mentionnez sur un document publicitaire, il ne peut apparaître, en application de l'article L. 6352-12 du code du travail, que sous la seule forme :  
*« enregistré sous le numéro 84 38 06905 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ».*